RECOURS EN HABEAS CORPUS SIMPLIFIÉ



L'HABEAS CORPUS, C'EST QUOI?

Un outil judiciaire et efficace, le recours en habeas corpus permet de déterminer si l'arrestation ou la détention est **arbitraire** ou/et **illégale** pour garantir la liberté et contrôler le respect du droit à la vie et du droit à l'intégrité de la personne.

LA CONSTITUTION RECONNAÎT LE DROIT À CE RECOURS.



ARRESTATION SANS MANDAT OU AVEC MANDAT APRÈS 6H DU SOIR art. 24.2 Constitution art. 24.3 al d) Constitution RESPECT DU DÉLAI DE **FLAGRANT DÉLIT** 48H art. 88 CIC art. 26 Constitution **NON-RESPECT DU ARRESTATION** ILLÉGALE **DÉLAI DE 48H NON-RESPECT DU DÉLAI D'INSTRUCTION** art. 7 de loi sur l'appel pénal DÉTENTION ILLÉGALE/ABUSIVE **RECOURS EN HABEAS CORPUS** art. 26 ET 26.1 Constitution

QUELS SONT LES TYPES DE RECOURS EN HABEAS CORPUS?

INDIVIDUEL

Recours pour toute personne victime d'arrestation ou de détention abusive, quelle que soit l'infraction qui lui est reprochée.

PRÉVENTIF

Recours visant à annuler ou rendre inopérante la mesure qui menacerait la liberté d'une personne.

CORRECTIF

Recours simple, rapides et exempts de tout formalisme afin de faire cesser la violation des droits des personnes incarcérées subissant des mauvaises conditions de détention.

COLLECTIF

Recours pour un **nombre de détenu-e-s** se trouvant en détention abusive.

À QUEL MOMENT PEUT-ON INTENTER UN RECOURS EN HABEAS CORPUS?

Toute personne victime d'une arrestation ou de détention arbitraire peut saisir le ou la juge compétent-e pour trancher sur la légalité de son arrestation ou de sa détention.

- Mandat d'arrestation émis par un juge d'instruction.
- Une personne arrêtée doit avoir comparu devant un juge moins de 48h après son arrestation.
- L'arrestation ne peut avoir lieu sans mandat et après 6h du soir, à l'exception des cas où la personne est prise à commettre l'infraction en flagrant délit.
- Un juge d'instruction saisi d'un dossier a deux mois pour mener son instruction et un mois pour rendre son ordonnance.

LE RECOURS EN HABEAS CORPUS REPRÉSENTE UNE GARANTIE ESSENTIELLE POUR LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE.

Pour en apprendre plus sur l'habeas corpus:

https://www.asfcanada.ca/site/assets/files/7636/guidepratique_recours_en_habeas_corpus-v1_1.pdf



